



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS**

✧ ♡ ♡ ♡ ✧

SEANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2021

✧ ✧

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE JEUDI 23 SEPTEMBRE à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville de LA FLÈCHE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNÉ, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation 17/09/2021	<u>Absents excusés</u> :
Nbre de membres en exercice : 45	- M. LANGLOIS (pouvoir à Mme MENAGE)
Nbre de membres présents : 37	- Mme HERVE (pouvoir à M. BLOIS)
Nbre d'absents : 8	- Mme JUGUIN-LALOYER (pouvoir à Mme METERREAU)
Nbre de pouvoirs : 7	- M. TEIXEIRA (pouvoir à M. JAUNAY)
Nbre de votants : 44	- M. BESNARD (pouvoir à Mme METERREAU)
	- Mme PLARD (pouvoir à Mme LOISON)
	- M. MAGUE (pouvoir à Mme DELHOMMEAU)
	- Mme LECOMTE-DENIZET
Monsieur Jérôme PREMARTIN, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG210923D012

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS ET L'ASSOCIATION UNIS-CITE
DANS LE CADRE DU SERVICE CIVIQUE POUR LA PERIODE 2021-2024**

Depuis 2016, la ville de la Flèche puis la Communauté de Communes du Pays Fléchois se sont engagées dans le programme du Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010.

Ainsi, 84 jeunes du Pays fléchois ont pu bénéficier de ce dispositif.

Son objectif est de permettre à des jeunes de 16 à 25 ans révolus, de s'engager au service d'une mission d'intérêt général, pour une période de huit mois, dans une collectivité territoriale, un établissement public ou une association.

Le Service Civique est ainsi l'occasion pour un jeune de se consacrer à temps plein à la réalisation d'un projet porteur d'avenir pour la société, en dehors de tout cadre scolaire ou professionnel. C'est une période de citoyenneté active et de développement personnel dont le contrat se traduit par l'engagement personnel du jeune.

La Communauté de communes souhaite renouveler la convention avec l'association Unis-Cité pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} septembre 2021.

De son côté, l'association Unis-Cité s'engage à mettre en place annuellement le service civique sur le territoire communautaire. Les projets concernés s'articuleront autour de la santé, de l'inclusion numérique et de la solidarité. La promotion 2021-2022 comptera 16 postes de volontariat.

La subvention allouée par la Communauté de Communes sera de 25 000 € par an durant 3 ans, sous réserve du vote annuel par le Conseil communautaire et au vu des justificatifs financiers produits par l'association et le bilan des actions réalisées.

Cette aide est un soutien au fonctionnement de l'antenne locale d'Unis-Cité, à savoir : l'ingénierie, le recrutement des volontaires, la mise en place des programmes et de la formation citoyenne, l'accompagnement des volontaires sur les projets.

Un comité de pilotage est mis en place dont le rôle est notamment de préciser et d'adapter au fur et à mesure les actions des volontaires.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de partenariat entre la Communauté de communes et l'association Unis-Cité ;
- De verser à l'association Unis-cité une subvention d'un montant de 25 000 € au titre de la promotion 2021-2022.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour Extrait Conforme,

LA PRESIDENTE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200348-20210923-DAG210923D012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2021

Nadine GRELET-CERTENAIS